CENTRE D’ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION

 Hôpital Femme Mère Enfant-CHR Mercy/ Laboratoire Espacebio

**1, allée du château – 57085 METZ CEDEX 1**

Inductions de l’ovulation – Inséminations intra-conjugales
Fécondations in vitro – Micromanipulations (ICSI)
Prélèvements épididymaires et testiculaires – Cryoconservation

***AVIS DE CONSENTEMENT ECLAIRE à l’Insémination intra-utérine***

**Madame : ………………………………………………………..née le ………………………………..**
tél :..................................................................................................................

email :..............................................................................................................

**et  Monsieur : ……………………………………………………né le ……………………**
tél :...................................................................................................................

email :..............................................................................................................

Acceptons le principe d’une insémination intra-utérine pour tenter de résoudre le problème de stérilité existant au sein de notre couple.

L’insémination artificielle ne peut être réalisée que si la femme a des trompes perméables. Elle est proposée lorsqu’il existe une glaire rebelle aux traitements classiques ou lorsqu’il existe une baisse de la qualité du sperme. Un test de capacitation permet d’apprécier  les caractéristiques du sperme et de sélectionner les spermatozoïdes mobiles qui seront inséminés.

Cette  procédure comporte plusieurs étapes :

* une stimulation hormonale des ovaires avec surveillance par prises de sang et par échographies. Il peut arriver que ce traitement soit stoppé en cas de réponse inadaptée ;
* la présence du conjoint est indispensable le jour de l’insémination. Nous nous engageons à planifier notre activité professionnelle pour être présents tous les deux ce jour-là ;
* le sperme du conjoint est recueilli au laboratoire d’AMP le jour de l’insémination et est préparé dans le but de sélectionner les spermatozoïdes mobiles ;
* le sperme préparé est ensuite déposé dans l’utérus à l’aide d’un fin cathéter ; ce geste est indolore.

Les chances de succès sont de 15 à 20 % par cycle en fonction de la qualité du sperme et de la fertilité de la femme. L’avantage de cette technique réside dans la possibilité d’une « fécondation naturelle » dans le site privilégié qui est la trompe avec une conservation du transit physiologique de l’embryon jusque dans l’utérus. Il existe cependant un risque de grossesse extra-utérine, même si les trompes sont normales. L’utilisation des traitements inducteurs de l’ovulation et l’insémination peuvent être à l’origine d’un risque de grossesse multiple.

**La présentation d'une  pièce d'identité est obligatoire  le jour de l'insémination**

NB : pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet:
<https://www.docvadis.fr/amp.metz/>

Metz le…………………… signatures, précédées de "lu et approuvé":
Madame :                                                      Monsieur :